



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**EN SEANCE DU**  
**LUNDI 19 JUIN 2023 à 20H**

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
28-2023,	Renouvellement de 4 postes de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et du restaurant scolaire	Adopté à l'unanimité
29-2023,	Modification du tableau des effectifs au 1er septembre 2023	Adopté à l'unanimité
30-2023,	AGRESPO- Demande de subvention exceptionnelle	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 20/06/2023

Le Maire  
Arnaud PRAILE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 15  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 15/06/2023

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta

**Désignation du secrétaire de séance** : ALLAIRE Michelle

**28-2023 RENOUELEMENT DE 4 POSTES DE SURVEILLANCE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE DE LA COUR DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler les 4 postes d'agents techniques pour la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne de la cour de l'école et du restaurant scolaire pour la prochaine période scolaire et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024 inclus** : création de quatre (4) postes d'adjoints techniques pour les agents en charge de la surveillance de la pause méridienne, à hauteur de **1h05mn/jour** sur les jours de scolarité (lundi, mardi, jeudi, vendredi hors vacances scolaires), soit **4h20mn/semaine**.

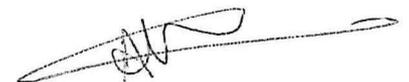
**Après calcul de l'annualisation du temps de travail, ces postes correspondent à 17,61 heures rémunérées mensuellement, pour un agent travaillant durant toute la période scolaire.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la création de 4 postes de surveillance pendant la pause méridienne de l'école dans les conditions définies ci-dessus.
- **SOULIGNE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

La Secrétaire de Séance  
ALLAIRE Michelle



Le Maire,  
Arnaud PRAILE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19  
Nombre de conseillers présents..... 15  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 15/06/2023

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta

**Désignation du secrétaire de séance** : ALLAIRE Michelle

**29-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

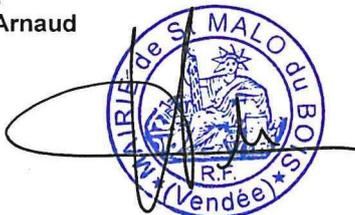
Dans le cadre du transfert du personnel restaurant scolaire de l'association AGRESPO vers la commune et au vu de l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial en date du 22 mai 2023, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification suivante au tableau des effectifs communaux :

- **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023** :
- Création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non-complet :
  - ➔ 1 poste à 27 heures hebdomadaire
  - ➔ 1 poste à 15 heures hebdomadaire
  - ➔ 1 poste à 8 heures hebdomadaire

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ➔ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 telle qu'énoncée ci-dessus.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ALLAIRE Michelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 15  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 15/06/2023

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, **Conseillers Municipaux**

**Membre représenté** : -

**Membres absents excusés** : MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta

**Désignation du secrétaire de séance** : ALLAIRE Michelle

**30-2023 AGRESPO – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'association AGRESPO a pour objet la gérance du restaurant scolaire.

La situation financière actuelle présente un solde négatif. Le contexte inflationniste, la hausse des charges du personnel ainsi que l'impact financier de la livraison des repas en raison des travaux sur le bâtiment, peuvent expliquer ce déficit aussi important.

Aussi, l'association sollicite auprès de la commune une aide financière exceptionnelle de : **15 000 euros**.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ACCORDE** à l'association AGRESPO une subvention exceptionnelle de **15 000 euros** pour aider à équilibrer leur budget.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud

La Secrétaire de Séance  
ALLAIRE Michelle

